

# Swisscanto (CH) Money Market Fund Responsible Opportunities CHF FT CHF

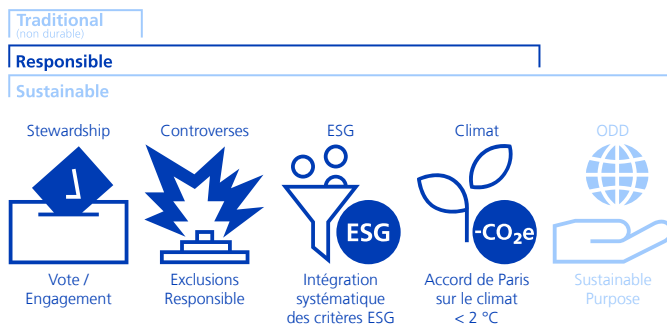
Marché monétaire | à capitalisation | Janvier 2025 - Communication à caractère promotionnel

## Description du fonds

Le fonds investit dans des placements du marché monétaire de premier ordre en CHF et dans des monnaies étrangères, ce qui permet une couverture des risques de change par rapport au CHF. Le portefeuille s'adapte de manière dynamique au décalage de l'attrait relatif des différents marchés monétaires. Le portfolio manager sélectionne minutieusement les titres et diversifie activement le risque d'émetteur sur divers secteurs et diverses échéances. La liquidité élevée de l'ensemble du portefeuille est au premier plan.

## Gamme de produits et application des approches de durabilité

Lors de la sélection des placements, les gammes de produits et approches illustrées ci-après et décrites dans les « Explications sur les gammes de produits et les approches de durabilité » sont appliquées.



Remarque:  
- Les gammes de produits et les approches représentées en couleur plus claire ne s'appliquent pas aux actifs en question.  
- Des exclusions basées sur SVVK-ASIR sont appliquées dans les trois lignes de produits (Traditional (non durable), Responsible et Sustainable).

## Swisscanto Sustainability Rating

haut **A B C D E F G** bas

## Profil/Adéquation

Ce produit convient aux investisseurs qui

- disposent au moins d'un horizon de placement à très court terme.
- cherchent un portefeuille du marché monétaire géré activement.
- visent une large diversification via différentes contreparties.
- disposent de la tolérance requise aux risques de taux et de crédit de la catégorie d'actifs.

## Indicateur de risque

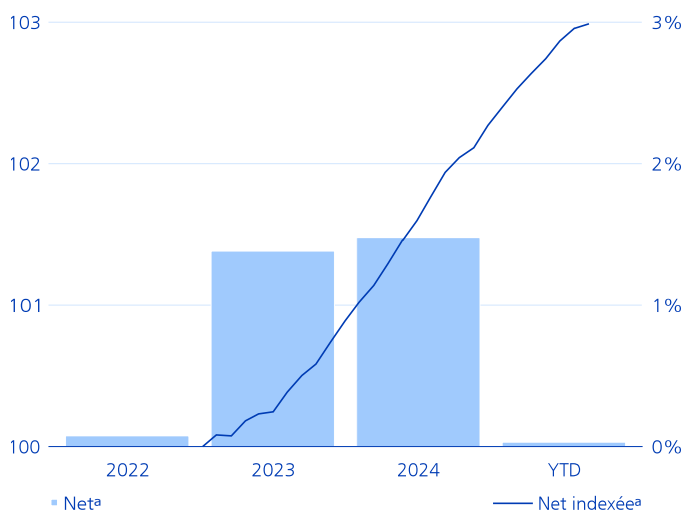
bas **1 2 3 4 5 6 7** haut

## Données relatives au fonds

|  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| NAV par part (31.01.2025)              | CHF 102.57                           |
| VNI max. sur 52 sem. (03.01.2025)      | CHF 102.78                           |
| VNI min. sur 52 sem. (06.02.2024)      | CHF 101.41                           |
| Domicile du fonds                      | Suisse                               |
| Monnaie de référence classe            | CHF                                  |
| Monnaie du fonds                       | CHF                                  |
| Clôture exercice annuel                | 30.09.                               |
| N° de valeur                           | 122049506                            |
| ISIN-No                                | CH1220495068                         |
| Bloomberg                              | SWISFTC SW                           |
| Date de lanc. de la cat. de parts      | 14.10.2022                           |
| Date de lancement du fonds             | 12.03.2010                           |
| Première mesure de la performance      | 01.11.2022                           |
| Taille de la classe (en Mio)           | CHF 160.51                           |
| Actif net du fonds (en Mio)            | CHF 1'628.60                         |
| Parts en circulation                   | 1'564'874.397                        |
| Benchmark                              | FTSE 3-Month Swiss Franc Eurodeposit |
| Comm. forfait. de gest. (fl. fee) p.a. | 0.14%                                |
| Total Expense Ratio p.a.               | 0.14%                                |
| Société de gestion                     | Swisscanto Fondsleitung AG, Zurich   |
| Gestion de portefeuille                | Zürcher Kantonalbank                 |
| Banque dépositaire                     | Zürcher Kantonalbank                 |

# Performance

## Performance indexée et performance en %<sup>1</sup>



Evolution de valeur indexée (échelle de gauche). Evolution de valeur en pourcentage par an (échelle de droite).

## Performance en %<sup>2</sup>

| Depuis     | Net <sup>a</sup> | Brut <sup>b</sup> | Benchmark |
|------------|------------------|-------------------|-----------|
| 1 mois     | 0.03             | 0.04              | 0.03      |
| 3 mois     | 0.24             | 0.28              | 0.13      |
| 1 an       | 1.37             | 1.51              | 1.09      |
| Début p.a. | 1.32             | 1.44              | 1.16      |

## Performance annuelle en %<sup>1,2</sup>

| Année | Net <sup>a</sup> | Brut <sup>b</sup> | Benchmark |
|-------|------------------|-------------------|-----------|
| YTD   | 0.03             | 0.04              | 0.03      |
| 2024  | 1.48             | 1.62              | 1.19      |
| 2023  | 1.38             | 1.50              | 1.34      |
| 2022  | 0.08             | 0.09              | 0.04      |

## Chiffres relatifs au risque annualisés/réalisés

|                  | 1a    | 3a   | 5a   |
|------------------|-------|------|------|
| Volatilité fonds | 0.14% | n.a. | n.a. |
| Sharpe Ratio     | 0.30  | n.a. | n.a. |

## Données de portefeuille

|                                       | Fonds |
|---------------------------------------|-------|
| Nombre de positions                   | 165   |
| Duration modifiée                     | 0.42  |
| Rendement (sans couverture de change) | 0.55% |

<sup>1</sup> Année/période: Depuis la première mesure de la performance ou sur les 5 ou 10 dernières années/périodes au plus.

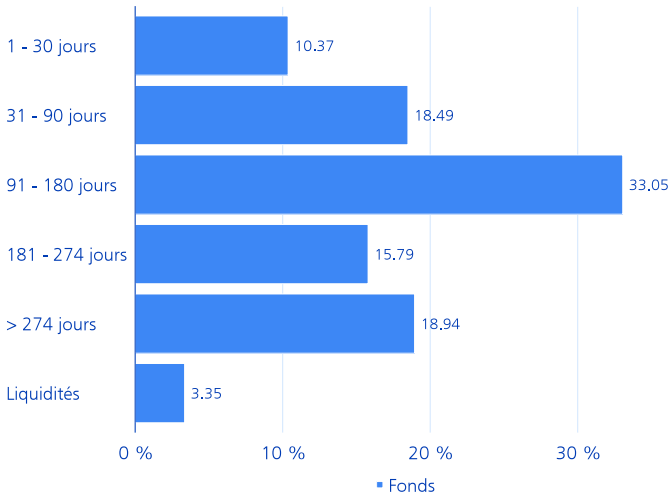
<sup>2</sup> Les petits écarts peuvent apparaître en raison des arrondis.

<sup>a</sup> L'accroissement de valeur net indiqué s'entend après déduction de toutes les commissions de fonds régulières. Tous les coûts éventuels qui en découlent, et qui peuvent être directement prélevés sur la fortune du fonds, sont publiés dans le prospectus de vente du fonds.

<sup>b</sup> L'accroissement de valeur brut indiqué représente l'évolution avant déduction de toutes les commissions de fonds régulières.

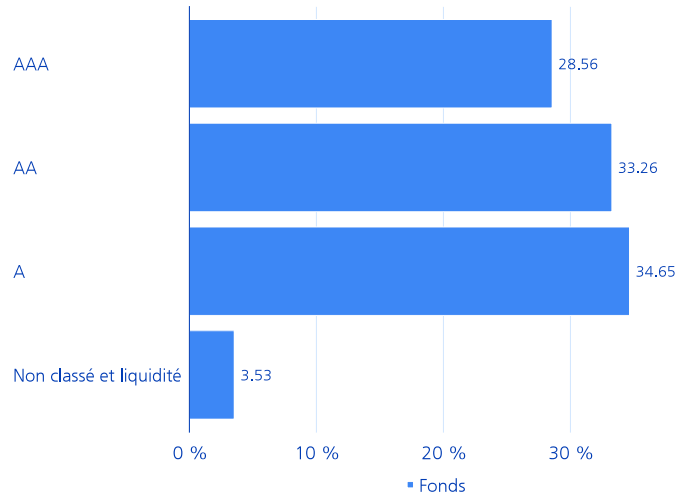
# Breakdowns

## Répartition de la durée résiduelle en %



Les petits écarts peuvent apparaître en raison des arrondis.

## Allocation par solvabilité en %



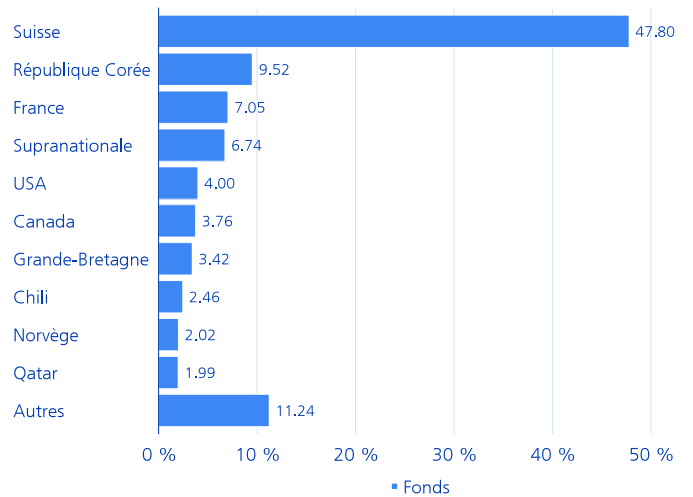
## Allocation par catégorie de placement en %

| Catégorie de placement | Fonds (%) |
|------------------------|-----------|
| Obligations            | 95.20     |
| Floater                | 1.45      |
| Liquidités             | 3.35      |

## Principaux débiteurs en %

| Débiteur  | Fonds (%) |
|---|-----------|
| Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA | 8.69      |
| Andina de Fomento Corp  | 5.20      |
| Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA                 | 4.88      |
| Zürcher Kantonalbank  | 4.19      |
| Banque Federative du Credit Mutuel SA   | 3.14      |
| Bank Cler AG  | 2.96      |
| Graubündner Kantonalbank  | 2.93      |
| Banque Cantonale de Fribourg  | 2.66      |
| Export-Import Bank of Korea   | 2.48      |
| UBS Group AG  | 2.43      |

## Allocation par domicile du débiteur en %



# Explications sur les gammes de produits et les approches de durabilité

## Gammes de produits

L'offre de produits durables comprend deux gammes de produits dans lesquelles sont appliquées différentes approches de durabilité. La gamme de produits « Responsable » comprend toujours l'application de critères d'exclusion, l'analyse ESG systématique comme partie intégrante du processus de placement, ainsi qu'une réduction de l'intensité en CO<sub>2</sub>e des placements. Outre les approches susmentionnées, la gamme de produits « Sustainable » comprend l'application d'exclusions encore plus étendues et investit également dans des leader ODD ou des leader ESG (Sustainable Purpose). Les exclusions basées sur SVVK-ASIR s'appliquent à toutes les lignes de produits (y compris aux actifs non gérés durablement). Celles-ci comprennent principalement des fabricants d'armes prohibées et peuvent inclure des entreprises ainsi que des Etats.

## Stewardship - Vote / Engagement



En tant qu'actionnaire, nous nous engageons activement dans un dialogue continu avec les directions des entreprises. Ce dialogue s'inscrit dans le cadre des directives d'engagement de la gestion des actifs de la Zürcher Kantonalbank. Les entreprises sont notamment tenues de formuler des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre, de les mettre en oeuvre de manière cohérente et d'en rendre compte de manière transparente. Nos activités et nos directives d'engagement sont publiés sur <https://www.zkb.ch/en/home/asset-management/sustainability/investment-stewardship.html>. Nos directives de vote se fondent sur les principes suisses et internationaux de gouvernance d'entreprise ainsi que sur les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UN PRI). Le seuil pour l'exercice des droits de vote sur nos marchés de vote à l'étranger est de 5 millions de francs suisses pour les fonds domiciliés en Suisse et de 2 millions de francs suisses pour les fonds domiciliés au Luxembourg par position d'action. Pour les actions suisses, nous votons de manière générale. De plus amples informations sur notre comportement de vote peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.swisscanto.com/voting>

## Controverses - Exclusions Responsable



Application de critères d'exclusion supplémentaires - en plus des exclusions basées sur SVVK-ASIR - afin de réduire les risques de durabilité et de ne pas investir dans des titres dont les modèles d'affaires sont critiques en termes de développement durable. Les critères d'exclusion concernent les entreprises liées à l'extraction de charbon (hors production de métaux; > 5% du chiffre d'affaires)\*, aux réserves de charbon (hors production de métaux)\*, à la fabrication d'armes et de munitions, à la fabrication d'équipements militaires (> 5% du chiffre d'affaires), à la création de contenus pornographiques, au travail des enfants et/ou ayant commis des infractions au Pacte mondial des Nations unies (hors obligations Green et Sustainability, le cas échéant). Les infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies pris en compte dans notre sélection sont réexaminées en détail par nos analystes. Dans le cadre de cet engagement, nous recherchons le dialogue et encourageons les entreprises à modifier leur comportement. Si aucune modification n'est apportée dans un délai raisonnable, les placements existants doivent être liquidés. \*Hors obligations Green et Sustainability

## ESG - Intégration systématique des critères ESG



L'analyse systématique des critères ESG fait partie intégrante du processus de placement actif et a pour but d'identifier très tôt les risques, mais aussi les opportunités découlant des tendances ESG. Les critères ESG viennent compléter l'analyse financière pure et permettent d'aboutir à des décisions de placement avisées.

## Climat - Accord de Paris sur le climat < 2 °C



Conformément à l'Accord de Paris sur le climat, l'activité d'investissement du portefeuille est axée sur une réduction de l'intensité en CO<sub>2</sub>e des placements d'au moins 4% par an. L'objectif de la stratégie de placement est basé sur l'intensité en CO<sub>2</sub>e de l'univers de placement fin 2019.

## ODD - Sustainable Purpose



L'approche « Sustainable Purpose » se concentre sur le rendement en investissant dans des entreprises et des Etats présentant une utilité sociale (champions ODD). Les leaders ODD utilisent leur force d'investissement pour créer des produits et des services respectueux de l'environnement et socialement responsables. Ils contribuent ainsi à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. A des fins de diversification, il est également possible d'investir dans des titres considérés comme supérieurs à la moyenne pour ce qui est des critères ESG au moyen d'une approche « best in class » (leaders ESG).

Remarque:

- Les gammes de produits et les approches représentées en couleur plus claire ne s'appliquent pas aux actifs en question.

- Des exclusions basées sur SVVK-ASIR sont appliquées dans les trois lignes de produits (Traditional (non durable), Responsible et Sustainable).

## Informations complémentaires

Des explications supplémentaires, complémentaires spécifiques aux produits concernant les approches de durabilité appliquées se trouvent dans les documents juridiques déterminants sur [products.swisscanto.com](https://products.swisscanto.com).

## Approches de durabilité

Les approches de durabilité s'appliquent à tous les actifs ou à une partie substantielle des actifs. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet dans le prospectus, le contrat de fonds ou les directives d'investissement.

## CO<sub>2</sub>e

Les équivalents CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e) sont une unité permettant d'uniformiser l'effet climatique des gaz à effet de serre que sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le gaz hilarant (N<sub>2</sub>O) et les gaz à effet de serre fluorés (CFC). Tous ces gaz ont une durée de séjour différente dans l'atmosphère et ne contribuent à l'effet de serre dans la même mesure.

## ESG

Le sigle ESG représente les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernement d'entreprise (G).

## SVVK-ASIR

L'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) est un regroupement d'investisseurs institutionnels créé en 2015. L'association fournit des services à ses membres afin qu'ils puissent orienter leurs décisions de placement sur l'environnement, la société et l'économie.

## Swisscanto Sustainability Rating

Le Swisscanto Sustainability Rating fournit des informations sur le degré de durabilité actuel du portefeuille. Il est calculé à partir des valeurs des fortunes collectives et des titres individuels contenus dans le portefeuille et réparti en sept catégories de durabilité, allant de A (niveau le plus élevé) à G (niveau le plus bas). Pour calculer le rating, nous évaluons les entreprises et les Etats de manière dédiée sur les 4 piliers de notre recherche en durabilité : secteurs d'activité controversés (Controversy), gestion d'entreprise durable (ESG), émissions de gaz à effet de serre (Climate) et impact des produits sur l'environnement et la société (Sustainable Purpose). Le classement de durabilité de Swisscanto est recalculé une fois par trimestre.

## MSCI® ESG

Bien que les fournisseurs de données de la Zürcher Kantonalbank, notamment MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les « Parties ESG »), obtiennent des informations (les « Informations ») auprès de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des Parties ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document, et ces Parties rejettent expressément toute garantie expresse ou implicite, y compris concernant la valeur marchande et la pertinence pour un usage particulier. Les Informations sont destinées exclusivement à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit, ni servir de base ou de composante pour quelque instrument financier, produit ou indice financier que ce soit. De plus, aucune des Informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou à quel moment les acheter ou les vendre. Aucune des Parties ESG ne saurait être tenue responsable des erreurs ou omissions liées aux données contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris la perte de bénéfices), même si elles avaient été avisées de la possibilité de tels préjudices.

# Commentaire sur le fonds

## Investisseurs visés - Désignation

Tous les investisseurs

## Investisseurs visés - Description

La tranche F est proposée à tous les investisseurs. La deuxième lettre «T» précise que la tranche réinvestit ses dividendes (à thésaurisation). Une commission forfaitaire de gestion est débitée.

## Commission forfaitaire de gestion (CFG)

La CFG sert à rémunérer l'administration et la direction du fonds, l'Asset Management et, quand elle est rémunérée, la distribution du fonds ainsi que la banque dépositaire pour les services fournis.

## Total Expense Ratio (TER)

Le TER représente les commissions imputées en continu à la fortune du fonds (charges d'exploitation) et s'exprime sous forme d'un pourcentage de la fortune du fonds. Le montant indiqué correspond au TER du dernier exercice écoulé et ne garantit pas un montant semblable à l'avenir.

## Swinging Single Pricing (SSP) Indirect

D'après les données de base sur les fonds, ce fonds n'affiche aucun Swinging Single Pricing (SSP). Il n'est cependant pas exclu qu'un investissement dans un fonds cible avec SSP indirect puisse être effectué.

## Conditions de licence des fournisseurs de données externes

Avis de non-responsabilité concernant les indices de référence – CORPORATELSEG est l'administrateur de certains indices et indices de référence décrits en détail sur le site <https://www.lseg.com/en/ftse-russell/benchmarks>. Aucune autre information fournie, affichée ou contenue dans un service de LSEG n'est mise à disposition pour être utilisée en tant qu'indice de référence, que ce soit en lien avec un instrument financier, un contrat financier ou pour mesurer la performance d'un fonds de placement, ou de toute autre manière qui exigerait que l'information concernée soit gérée par un administrateur d'indices de référence conformément au Règlement sur les indices de référence (« Utilisation non autorisée »). LSEG ne vous accorde aucun droit d'accéder à ces informations ou de les utiliser dans le cadre d'une telle Utilisation non autorisée. Vous serez en infraction avec le Règlement sur les indices de référence et/ou tout contrat avec LSEG si vous le faites. En cas de constat d'une Utilisation non autorisée par quelque personne que ce soit, LSEG doit en être informée aussitôt en fournissant tous les détails raisonnablement exigibles pour mettre fin à l'Utilisation non autorisée, le cas échéant. Nonobstant ce qui précède, si vous avez conclu une licence directe avec un fournisseur tiers qui accepte ladite Utilisation non autorisée de ses informations, vous êtes seul(e) responsable du respect du Règlement sur les indices de référence, et LSEG ne saurait être tenue responsable de toute perte ou de tout préjudice résultant de ou associé à l'Utilisation non autorisée. LSEG et ses sociétés affiliées ne garantissent en aucun cas que toute information est fournie en conformité avec le Règlement sur les indices de référence et déclinent toute responsabilité pour toute perte ou tout préjudice découlant de ou associé à l'Utilisation non autorisée de l'information. Le « Règlement sur les indices de référence » désigne le règlement de l'UE 2016/1011 pour l'EEE, le règlement du Royaume-Uni sur les indices de référence pour le Royaume-Uni, et la législation équivalente pour tout autre pays. En cas de doute sur la définition d'une Utilisation non autorisée ou sur vos obligations en vertu du Règlement sur les indices de référence, nous vous conseillons de demander l'avis d'un professionnel.

## Explication des risques généraux

Les placements comportent des risques, notamment de fluctuation de valeur et de rendement. Les placements en monnaies étrangères sont soumis aux fluctuations de change. Les risques de garde et de contrepartie représentent également des risques importants. Nous vous renvoyons à la description détaillée des différents risques mentionnés dans le prospectus de vente.

### Indicateur de risque

Les données historiques utilisées pour calculer la catégorie de risque et de rendement ne sont pas suffisamment fiables pour permettre de déduire le profil de risque futur. La catégorie de risque et de rendement indiquée peut très bien être soumise à des modifications. La catégorie de risque la plus faible ne peut être assimilée à un placement sans risque. Il n'y a ni garantie sur le capital ni protection du capital. Le risque de perte de capital est supporté par l'investisseur.

### Allocations du portefeuille

Toutes les allocations se réfèrent aux capitaux investis du fonds ajustés à 100%. Les petits écarts des différences peuvent apparaître en raison des arrondis. La pondération du marché monétaire peut comprendre l'exposition synthétique de la stratégie de couverture des actions.

### Volatilité

La volatilité est une mesure statistique du risque qui indique à quel point les rendements absolus d'un placement ou d'un portefeuille fluctuent en moyenne par an autour de leur valeur moyenne.

### Sharpe Ratio

Le ratio de Sharpe est une mesure de la performance qui indique le rendement excédentaire corrigé du risque (différence entre le rendement du portefeuille et le rendement sans risque) par rapport au risque de placement encouru (volatilité).

### Duration modifiée

La duration modifiée indique le pourcentage de changement du cours d'une obligation si le niveau des taux d'intérêt du marché change d'un point de pourcentage.

### Rendement (sans couverture de change)

Le rendement désigne le rendement du portefeuille pondéré en fonction de la duration en monnaie locale. Les éventuelles couvertures de change ne sont pas prises en compte.

### Certification ISO

L'Asset Management de la Zürcher Kantonalbank possède la certification ISO 9001. La marque de garantie ISO 9001 certifie que les ayants droit possèdent un système de gestion remplissant les exigences d'un modèle normatif reconnu et certifié/évalué avec succès par l'Association Suisse pour Systèmes de qualité et de Management (SQS).

### Mentions juridiques

Le présent document est destiné à des fins informatives et publicitaires. Il est destiné à la distribution en Suisse et ne s'adresse pas aux investisseurs d'autres pays. Il ne constitue pas une offre ou une recommandation d'achat, de détention ou de vente d'instruments financiers ou de fourniture de prestations, et ne constitue pas non plus la base d'un contrat ou d'une obligation de quelque nature que ce soit.

Le présent document n'est pas un prospectus ni une feuille d'information de base. Les produits et services décrits dans le présent document ne sont pas disponibles pour les US Persons conformément aux réglementations applicables. Le présent document contient des informations générales et ne tient pas compte des objectifs de placement personnels, de la situation financière ou des besoins particuliers d'une personne précise. Il convient de vérifier soigneusement la compatibilité des informations avec la situation personnelle avant de prendre une décision d'investissement. Pour l'évaluation des conséquences juridiques, réglementaires, fiscales et autres, il est recommandé de se faire conseiller par des spécialistes.

Le document a été établi par la Zürcher Kantonalbank avec la diligence d'usage en affaires et peut contenir des informations provenant de sources tierces soigneusement sélectionnées. La Zürcher Kantonalbank ne garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document et décline toute responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation du document ou des informations qu'il contient.

Il est précisé que les éventuelles informations relatives à la performance historique ne constituent pas un indicateur de la performance actuelle ou future, et que les éventuelles données de performance indiquées lors de l'émission ou du rachat de parts de fonds peuvent ne pas tenir compte des commissions et frais prélevés.

Les seules sources d'information faisant foi pour l'acquisition de parts de fonds sont les documents actuels sur les fonds (p. ex. contrats de fonds, prospectus de vente, feuilles d'informations de base ainsi que rapports de gestion), qui peuvent être obtenus auprès de Swisscanto Direction de Fonds SA, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zurich. Ce document n'a pas été élaboré par le département «Analyse financière» au sens des «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» publiées par l'Association suisse des banquiers et, en conséquence, n'est pas soumis à ces directives.

© 2025 Zürcher Kantonalbank. Tous droits réservés.